

Privilège—M. Fulton

Deuxièmement, sans le vouloir, j'en suis certain, le député ne cite pas les propos exacts du colonel Mialkowski. Il s'en prend directement à un membre distingué des Forces armées canadiennes qui n'est pas à la Chambre des communes pour se défendre. A mon sens, ce genre d'attaque est inacceptable.

M. Fulton: J'ai deux brèves remarques à faire, monsieur le Président. Je pense que le ministre de la Défense nationale n'a fait qu'aggraver la situation. Le ministre de la Défense nationale oublie de répéter ce que le colonel Mialkowski a bel et bien dit aux journalistes. Je cite la Presse canadienne, comme le ministre de la Défense nationale vient de le faire:

Vendredi, un représentant des Forces armées a dit qu'elles n'avaient jamais jeté dans le Pacifique des obus contenant des matières chimiques.

Le colonel Conrad Mialkowski, directeur général adjoint de la recherche et du développement au quartier général de la Défense nationale, a déclaré vendredi que, jusqu'au début des années 1970, les Forces armées avaient jeté leur surplus d'obus très explosifs dans le Pacifique et dans l'Atlantique.

Toutefois, on ne s'est jamais ainsi défait d'obus contenant des matières chimiques...

N'étant pas expert, il ne pouvait guère se prononcer sur ce point-là. Deuxièmement, *Le Globe and Mail* d'aujourd'hui dit très clairement:

Les Forces canadiennes ont reconnu hier que des obus renfermant du gaz moutarde ont été jetés à la mer au large des côtes de la Colombie-Britannique...

... le porte-parole du ministère de la Défense nationale, le colonel Conrad Mialkowski, a affirmé que ces obus se trouvent dans une fosse océanique de 2 500 mètres environ de profondeur, à 160 kilomètres à peu près de la côte.

D'où le colonel tire-t-il les nouveaux renseignements en question? Il n'y a aucun document qui atteste la réalité de ce fait.

M. Beatty: Le *Times-Colonist* de Victoria. Je viens tout juste de vous en faire lecture.

M. Fulton: Ah, il les tire du *Times-Colonist* de Victoria. Comment se fait-il qu'un militaire qui était là à déclaré qu'il avait chargé la cargaison en question à Suffield et qu'il l'avait déchargée à Esquimalt pour la placer à bord d'un chalands qui a quitté le port au crépuscule, en septembre, et qui était de retour au quai à l'aube? Ce chalands n'a pu aller jeter cette cargaison en haute mer, à 160 kilomètres de là, comme le ministre l'affirme.

En l'occurrence, je prétends qu'on a transmis à de nombreuses reprises à un député et aux médias des enseignements faux de façon intentionnelle ou autrement et qu'il se pourrait fort bien que la vie des pêcheurs canadiens ou d'autres personnes soit en danger. S'il n'y a aucune pièce attestant la réalité de ce fait, admettez-le et procédez à une enquête.

M. Beatty: Monsieur le Président, le député nous demande, s'il n'y a aucun document, de bien vouloir le reconnaître. Or, dans la lettre initiale dont il se plaint, on précise qu'on n'a pu trouver aucun document relativement à l'affaire en question. Nous essayons donc de recueillir tous les renseignements possibles à ce sujet. Si le député a des renseignements bien concrets, au lieu de porter toutes sortes d'accusations et de ternir la réputation...

M Broadbent: Il ne s'agissait pas d'allégations insensées. Écoutez ce qu'il a à dire.

M. le Président: Il se peut que l'honorable ministre soit en mesure d'aider le président à trancher une question de privilège, mais il n'est pas nécessaire de poursuivre la discussion. Le ministre désire peut-être conclure son intervention.

M. Beatty: Monsieur le Président, permettez-moi de citer un article paru aujourd'hui dans le *Ottawa Citizen*, plus précisément les paroles du colonel telles que recueillies par La Presse canadienne:

M. Mialkowski déclare: «Il semble que les obus soient enfouis à cet endroit et, bien qu'il me soit impossible de le confirmer, il semble qu'il s'agisse de projectiles de mortier remplis de gaz moutarde.»

Il est loin d'admettre qu'il taisait des renseignements. Il reconnaît plutôt que, depuis sa première déclaration, quelqu'un lui a signalé l'article publié dans un journal de Victoria paru en 1947 et il affirme que, selon cet article, il semblerait que le matériel soit enfoui à cet endroit et qu'il s'agisse de gaz moutarde. L'essentiel reste toutefois que nous avons été incapables de trouver des renseignements à ce sujet dans les dossiers des Forces canadiennes. Nous demandons toujours au député ou à quiconque détient des renseignements pertinents de nous les transmettre.

Vous vous en souviendrez, monsieur le Président, lorsque le député a fait des allégations insensées au sujet des travaux effectués à Suffield, le ministère a mis sur pied un service téléphonique permettant à tous ceux qui avaient participé à ces essais ou qui s'inquiétaient de leurs répercussions de nous appeler. Laissez-moi vous dire qu'aucun de ceux qui nous ont appelés ou écrit nous ont parlé des rejets de gaz moutarde sur la côte ouest, par exemple.

Je le répète, si quelqu'un de cette Chambre ou de l'extérieur a la preuve qu'il y a eu de tels rejets au cours des 40 dernières années, nous serions très heureux de le savoir et de poursuivre cette affaire. Je vous rappelle cependant que nous sommes tous tenus d'éviter d'accuser injustement les éminents membres des Forces canadiennes qui ne sont pas là pour se défendre.